

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63

Séance ordinaire du 27 février 2025

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 21 février 2025	

N° 11

Fermeture de la caserne d'ÉGLISENEUVE-PRÈS-BILLOM

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 27 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BETHUNE, M. CHAMBON, M. CUZIN, M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DERRÉ, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRET, Mme RAINEAU, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléant** : Mme GUILLOT
- **Le directeur départemental** : Contrôleur général GLASIAN.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef BERARD, Commandant IZARD, Adjudant-chef CHELOUCHE.
- **Le représentant des fonctionnaires territoriaux élus de la CATSIS** : M. TRICHARD et Mme MERCIER.
- **Le référent sûreté et sécurité** : Lieutenant-colonel THOMAS.
- **Le référent mixité et lutte contre les discriminations** : Lieutenant-colonel CROUSEAUD.
- **Le médecin chef** : Médecin de classe exceptionnelle TAILLANDIER.

Membres de droit

- Mme PIRON, Directrice de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. CHESY, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BOYER, Mme BRUN, M. DESFORGES, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, Mme PRUNIER, M. VALLÉE.
Suppléants : Mme BERNARD, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PERRODIN, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Adjudante-chef BOURDIN, Adjudant-chef VIDAL.
- **Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers** : Commandant BARILI.

Dans la continuité de la démarche initiée dans le cadre de la nouvelle organisation en matière de couverture opérationnelle plus efficiente, il vous est proposé la fermeture d'une caserne.

Bien entendu, comme les fois précédentes, celle-ci a fait l'objet d'études spécifiques et de rencontres entre les élus et les sapeurs-pompiers concernés. De même, chaque commune concernée par la fermeture de cette caserne, reste couverte dans les délais arrêtés par le SDACR et confirmés par le Règlement Opérationnel.

Fermeture de la caserne d'ÉGLISENEUVE-PRÈS-BILLOM (Cie de COURNON-D'Auvergne)

Dans ce cadre, il vous est proposé la fermeture de la caserne d'Égliseneuve-près-Billom. En effet, le faible effectif de ce centre (6 SPV) ne permet plus d'avoir une disponibilité suffisante, notamment en journée, pour assurer une réponse opérationnelle de proximité (19 interventions effectuées par ce centre en 2023 sur 49 générées sur le secteur de 1^{er} appel du centre, 21 effectuées pour 2024 sur 42 générées).

Compte tenu de ces éléments et malgré les efforts des élus et sapeurs-pompiers locaux pour sortir de cette situation, la poursuite de l'activité de cette caserne ne paraît plus possible. Il vous est donc proposé la fermeture de la caserne d'Égliseneuve-près-Billom au 1^{er} juillet 2025. Les SPV de ce centre, impactés par cette fermeture, et conscients de cette difficulté, devraient pour 5 d'entre eux prendre une affectation à la caserne de Glaine-Montaigut et 1 à celle de Billom. Le chef de centre d'Égliseneuve-près-Billom est favorable pour prendre la fonction d'adjoint au chef de centre de Glaine-Montaigut (poste actuellement vacant).

À la suite de cette fermeture, le bâtiment mis à disposition du SDIS 63 par convention sera rendu la commune.

DÉCISION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'émettre un avis favorable à la proposition de fermeture, au 1^{er} juillet 2025, de la caserne d'Égliseneuve-près-Billom**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le 27 FEV. 2025

Le président
du Conseil d'administration du SDIS 63,


Jean-Paul CUZIN